



# FORMATION ACTEUR PRAP

*Prévention des Risques  
liés à l'Activité Physique*

## Option IBC

### Infos

#### **Public concerné**

Tout personnel exerçant en industrie, BTP, commerce et activités de bureau, secteur de la petite enfance, agents hospitaliers non soignants

#### **Formation certifiante**

Validité de 24 mois

#### **Participants**

8 à 10 participants

#### **Durée**

2 jours avec un travail intersession  
(soit 14h)

#### **Calendrier**

Cf QR code



#### **LIEU**

IFSI du Pays d'Erstein ou  
sur site



#### **INTERVENANTS**

Deux titulaires du certificat  
PRAP IBC certifiés INRS



#### **COÛT**

378 € par participant à l'IFSI  
2400€ pour un groupe  
de 10 participants en extra



CONTACT et RENSEIGNEMENTS :  
[secretariat@ifsi-ch-erstein.fr](mailto:secretariat@ifsi-ch-erstein.fr)  
03 88 75 36 50



## OBJECTIFS

Le niveau de formation d'acteur PRAP IBC favorise le déploiement des bonnes pratiques de prévention par le salarié sur son poste de travail.

C'est une formation-action qui vise à :

- identifier les principaux risques et dommages liés à son poste de travail,
- observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain,
- proposer des pistes d'amélioration,
- participer à la démarche de prévention.



## MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FORMATION D'ACTEUR PRAP IBC

|  |   |
|--|---|
| <b>Méthodes et moyens pédagogiques</b> | Formation-action se déroulant en alternance entre formation et période d'application sur le poste de travail : <ul style="list-style-type: none"><li>• exposés théoriques,</li><li>• études de cas et d'application,</li><li>• expérimentation de méthodes et d'outils,</li><li>• échanges entre les participants et le formateur.</li></ul> Les supports : diaporamas, documents pédagogiques de l'INRS, matériels pédagogiques. |
| <b>Modalités d'intersession</b>        | Observer et analyser une situation de son poste de travail.   |



## PASSAGE D'ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Un certificat « Acteur PRAP IBC » est délivré selon le modèle national par l'intermédiaire de l'entité habilitée.

Les deux critères de certification sont le suivi de la totalité de la formation par le candidat et sa réussite aux épreuves certificatives.